

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS A :

Bid Receiving/Réception des sousmissions

Procurement & Contracting Services Branch Royal Canadian Mounted Police 73 Leikin Drive, M10 Mail Screening Facility Ottawa, Ontario K1A 0R2 Attn: Julie Frigon

All persons delivering mail, parcels and bids to the Mail Parcel and Screening Facility will be asked to provide government photo identification and a contact number as part of an enhanced security protocol.

Dans le cadre d'un protocole de sécurité amélioré, toute personne qui livre le courrier, les paquets et les soumissions à l'installation d'inspection du courrier et des colis devra désormais présenter une carte d'identité avec photo émise par le gouvernement et un numéro de téléphone.

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de b

Comments: - Commentaries:

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT (if applicable)

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ (s'il y a lieu)

Centre des	e nettoya science	age et d'entretien a es laboratoires judic , Edmonton		Date Septembre 25th, 2019
Solicitation 202000316		Nº de l'invitation		Amendment No. – Nº de la modification 001
Client Reference No No. De Référence du Client				
Solicitation Closes – L'invitation prend fin				
At /à :	14:00			EDT(Eastern Daylight Time) HAE (heure avancée de l'Est)
On / le :	Octobre 21, 2019			
F.O.B. – F.A.B Destination		GST – TPS See herein — Voir aux présentes		Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Royal Canadian Mounted Police National Centre for Forensic Services – Alberta 15707 - 118 Avenue Edmonton, AB T5V 1B7 Instructions See herein — Voir aux présentes Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Julie Frigon, Procurement Officer				
Telephone No. – No. de téléphone 613-843-6596			Facsimile No. – No. de télécopieur 613-825-0082	
Delivery Required – Livraison exigée			Delivery Offered – Livraison proposée	
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:				
Telephone No. – No. de téléphone			Facsimile No. – No. de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				

Date

Signature



La présente modification vise à :

• répondre aux guestions recues pendant la période de soumission

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question. 1) Le nettoyage de l'immeuble doit-il être effectué de jour uniquement? Ou de jour et de soir? Jusqu'à quelle heure pouvons-nous effectuer le nettoyage de soir, au besoin?

Reponse. 1) Objet: Page 17, section 5.0 — Heures de travail

Le nettoyage quotidien régulier doit être effectué entre 8 h et 16 h 30, du lundi au vendredi.

La majorité du nettoyage de tapis et du cirage de plancher doit être effectuée après les heures normales de travail, comme les soirs ou la fin de semaine. Nous pouvons prendre des dispositions à cette fin.

Question. 2) Est-ce que l'entreprise de nettoyage et d'entretien doit effectuer le nettoyage de tissus, comme des sarraus de laboratoire? Ou est-ce que c'est un fournisseur distinct qui s'en occupe?

Reponse. 2) Le nettoyage de tissus ne fait pas partie du contrat.

Question. 3) Est-ce que l'entreprise de nettoyage et d'entretien doit s'occuper de l'élimination de matières présentant un danger biologique ou d'objets tranchants, comme des éclats de verre, provenant des laboratoires?

Reponse. 3) Non, cela ne figure pas dans le contrat.

Question. 4) Est-ce que l'entreprise de nettoyage et d'entretien doit offrir des services de déneigement autour de l'immeuble?

Reponse. 4) Non, le déneigement ne figure pas dans le contrat.

Question. 5) Est-ce que l'entreprise de nettoyage et d'entretien doit fournir du désinfectant pour les mains, des ampoules et des récipients pour déchets biologiques?

Reponse. 5) Non, le désinfectant pour les mains, les ampoules et les récipients pour déchets biologiques ne font pas partie du contrat.

Question. 6) Les micro-ondes ne sont pas mentionnés dans l'étendue des travaux. Est-ce que le personnel d'entretien doit les nettoyer, ou les locataires le font eux-mêmes?

Repose. 6) Objet : Page 16, section 4.3 — Une fois par semaine Seuls les micro-ondes de la salle à manger sont compris dans le contrat.